

Extrait de procès-verbal

Séance ordinaire du 13 mai 2025, point #07.02



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée du Conseil des maires tenue le 13 mai 2025 à 17 heures.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-10340

Priorités d'intervention - FRR volet 2

Attendu que la MRC des Appalaches a signé une entente relative au Fonds région ruralité - volet 2 avec le MAMH;

Attendu que cette entente prévoit à l'article 13.1 que la MRC établisse et adopte ses priorités d'intervention pour l'année 2025-2026;

Attendu que cette démarche est nécessaire pour l'obtention du second versement du FRR;

Attendu que la MRC des Appalaches a réalisé une planification stratégique 2025-2029 qui décrit précisément les priorités d'intervention suivant une démarche rigoureuse;

Attendu que les enjeux présentés dans le plan stratégique répondent aux objectifs du FRR et permettront d'orienter la façon dont le FRR sera utilisé;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement :

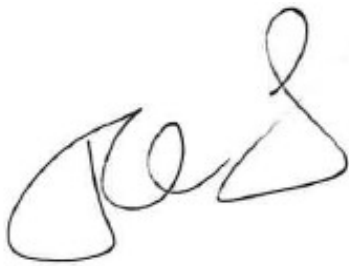
De cibler les priorités suivantes comme étant les priorités d'intervention de la MRC des Appalaches pour l'année 2025-2026 :

- Assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre, notamment des jeunes et des familles.
- Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et en faire la promotion.
- Assurer le développement économique sur l'ensemble du territoire de la MRC.
- Assurer un développement durable, porteur pour les générations futures.
- Améliorer la qualité de vie par l'établissement de milieux favorables aux saines habitudes de vie.
- Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation, etc.).

D'adopter les priorités FRR volet 2 de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Appalaches pour l'année 2025-2026.

Adoptée

EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines, ce 16 mai 2025.



RICK LAVERGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER